

# Formation des membres du CSE : aspects environnementaux

Gestion des ressources humaines - 2025

## En résumé

En tant qu'élu du CSE, vos missions s'étendent désormais à des responsabilités en matière d'environnement. Suivre cette formation vous permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour comprendre les enjeux climatiques actuels et leur impact sur votre entreprise. Vous découvrirez vos nouvelles attributions légales et apprendrez à interroger les pratiques environnementales de l'entreprise, proposer des plans d'action concrets, et faire appel à des experts pour éclairer vos décisions.

## Objectifs :

- Acquérir les notions de base pour exercer ses attributions en matière d'environnement.
- Identifier les enjeux fondamentaux du climat et leurs liens avec l'entreprise.
- Exercer ses attributions d'élus du CSE sur les aspects environnementaux.
- Identifier l'intérêt et les enjeux de déployer une commission environnementale au sein du CSE.

## Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour cette formation.

## Participants :

Membre du CSE, responsable QSE et personne chargée des relations avec le CSE.

## Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

## Intervenants :

Cette formation est animée par un formateur consultant, expert en gestion des aspects environnementaux en entreprise.

Tous nos formateurs répondent aux exigences de notre système qualité.

## Le contenu

### Introduction à la transition écologique

Les enjeux climatiques et environnementaux principaux.

Définitions des termes : RSE, développement durable, volet social, environnemental et économique.

**330 €**  
Net de taxe par personne

---

P4 CSEENVIR 24-A24

---

  
1 jour, soit 7 heures

**Dates et villes**

Grenoble - 04 76 28 29 28

- ven 13 juin 2025
- ven 12 déc 2025

## Evolutions légales en matière de climat et d'environnement en entreprise

La loi Climat et Résilience.

L'article L2312-8 du Code du Travail.

### Les nouvelles attributions et responsabilités des élus du CSE en matière d'environnement

Interroger les conséquences environnementales des activités de l'entreprise.

L'environnement dans les consultations récurrentes.

Faire appel à un expert environnemental afin d'apporter des avis éclairés.

Un droit méconnu : le droit d'alerte environnemental.

La complétion de la BDESE.

### De la BDES à la BDESE

La vocation de la BDESE.

Les nouveaux éléments rejoignant la BDESE.

### La commission environnement

La commission environnement : obligatoire ou facultative ?

Définition de critères respectueux de l'environnement à respecter dans le cadre du CSE.

Proposition de plans d'action auprès de l'employeur.



# Méthodes, moyens et suivi

## Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation conformément aux éléments présentés. Le formateur sélectionné privilégiera une approche pédagogique participative, accordant une importance primordiale aux échanges et au partage d'expériences parmi les membres du CSE. L'animation de la formation reposera sur diverses méthodes pédagogiques visant à promouvoir l'acquisition de connaissances et de compétences en termes d'exigences vis-à-vis des aspects environnementaux. Les modalités pédagogiques principales engloberont des exposés et des études de cas.

Chaque participant se verra remettre un support pédagogique. Ce document synthétisera les points clés et les sujets traités au cours de la formation. Le support de formation sera fourni au format numérique à l'issue de la formation. A la demande, une version papier sera éditée.

## Moyen d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situation, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Une évaluation des acquis sera réalisée par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.

## Suivi de l'action

Une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

## Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

